

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES  
BOUCHES-DU-RHÔNE**

**RAPPORTEUR(S) : MME PATRICIA SAEZ**

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
15 Décembre 2017**

**OBJET : CLI de Cadarache : subvention étude de sédiments de la Durance-  
Délégation Ressources naturelles risques environnementaux**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

**La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 15 Décembre 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,**

**Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,**

A décidé :

- d'attribuer une subvention de fonctionnement à la Commission Locale d'Information de Cadarache pour un montant de 10 000,00 €
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention-type découlant de ces décisions.

La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65 du budget départemental.

A l'unanimité

Mme SAEZ ne prend pas part au vote.

**ADOPTE  
Pour la Présidente du Conseil départemental  
des Bouches-du-Rhône  
et par délégation**

**Signé  
Nathalie Tarrisse  
Directrice  
du Service des Séances de l'Assemblée**